



Aujourd’hui le 27 mai, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 49 139 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 1 378 personnes sont hospitalisées, 184 personnes sont aux soins intensifs et 4 228 personnes sont malheureusement décédées. 14 600 personnes sont déclarées guéries.

En après-midi, lors de son point de presse, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux et du directeur national de la santé publique, D’Horacio Arruda, a abordé la situation dans les CHSLD, laquelle demeure difficile. Il a rappelé l’enjeu du manque de personnel, 10 000 postes non affectés dans les CHSLD avant la crise de la COVID-19, malgré les affichages de postes, situation qui rend difficile le respect de ratios raisonnables. Il a rappelé la volonté gouvernementale de rehausser de façon importante le salaire des préposés aux bénéficiaires afin de pourvoir les milliers de postes manquants. Il a rappelé la demande pour la prolongation de la mission des militaires en CHSLD jusqu’au 15 septembre.

Le premier ministre a annoncé le lancement au cours de prochains jours d’une campagne pour recruter 10 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires. Il a indiqué qu’une formation rémunérée de trois mois sera offerte de la mi-juin à la mi-septembre pour une entrée en poste de ces nouveaux préposés en septembre.

Il a par ailleurs rappelé que des investissements seront alloués à la rénovation de CHSLD et à la construction de maisons des aînés.

Enfin, le premier ministre a rappelé à la prudence quant aux comparaisons des données relatives aux décès liés à la COVID-19.

RENCONTRE D’ÉCHANGES AVEC LE MINISTRE FRANÇOIS BONNARDEL

Aujourd’hui, les membres du conseil d’administration ont rencontré le ministre des Transports, François Bonnardel. À cette occasion, il a été question des investissements importants en matière de voirie locale, des autorisations à obtenir de la part du ministère des Transports et de celui de l’Environnement. Le financement de l’entretien, la coordination des travaux, les chemins à double vocation ont été aussi abordés. L’impact de la COVID-19 sur le financement du transport collectif et du transport adapté fut également l’objet d’échanges. La rencontre a permis de sensibiliser le ministre à plusieurs

problématiques et celui-ci s'est montré particulièrement ouvert. Il a appelé les membres à s'adresser à leur direction régionale, à leur député ou directement à son cabinet pour régler les problèmes.




RENCONTRE D'ÉCHANGES AVEC LA MINISTRE DU TOURISME, M^{me} CAROLINE PROULX

Dans la foulée des annonces d'aujourd'hui, le conseil d'administration a rencontré à nouveau la ministre du Tourisme pour discuter de la relance des régions. La ministre a souligné l'importance de la collaboration de tous les élus-es municipaux dans les opérations de relance des activités touristiques.



Page COVID-19 pour les municipalités Accédez facilement aux recommandations préparées par l'INSPQ sur notre page consacrée à la COVID-19.



PREMIÈRE PHASE DE DÉCONFINEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE À COMPTER DU 1^{er} JUIN

Cet après-midi, la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, accompagnés du conseiller médical stratégique à la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux, D^r Richard Massé, ont annoncé une première phase de déconfinement du secteur touristique. Dès le 1^{er} juin 2020, les Québécois auront accès aux campings, aux marinas et à certains types d'hébergement touristique.

Ainsi, l'accès sera rendu possible, sur l'ensemble du territoire québécois :

- aux établissements de camping;
- aux établissements de pourvoirie.

De plus, à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC de Joliette, l'autorisation de réouverture, à compter du 1^{er} juin 2020, a été donnée :

- aux résidences de tourisme;
- aux établissements de résidence principale.

Les logements, les chalets ou les maisons devront être loués en entier, à une unité familiale à la fois. Cela inclut l'hébergement offert sur les sites de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Par ailleurs, des guides ont été produits par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

La réouverture des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale situés à l'intérieur de la CMM et de la MRC de Joliette est prévue à une date ultérieure. Les établissements hôteliers sont, quant à eux, toujours autorisés à accueillir des clients partout au Québec.

Rappelons que, pour le moment, il est encore recommandé de limiter les déplacements d'une région à l'autre et, si cela est requis, de favoriser un déplacement direct vers le lieu d'hébergement afin de limiter les contacts avec le milieu.

RAPPORT DES FORCES ARMÉES CANADIENNES RELATIF À LA SITUATION DANS LES CHSLD

Par souci de transparence, le gouvernement du Québec a rendu public aujourd'hui le rapport d'observation des Forces armées canadiennes, découlant de leur présence dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). Le document, acheminé hier soir par le gouvernement fédéral, fait état des observations et des défis auxquels sont confrontées les équipes de l'armée canadienne déployées dans 25 CHSLD.

Vous pouvez consulter le rapport des Forces armées canadiennes [ICI](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

CRISE DE LA COVID-19 ET MILIEUX D'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES : DÉCLENCHEMENT D'UNE ENQUÊTE DU PROTECTEUR DU CITOYEN

La protectrice du citoyen a annoncé hier la tenue d'une enquête impartiale et indépendante à l'égard du ministère de la Santé et des Services sociaux et de certains établissements du réseau public de la santé.

L'enquête systémique du Protecteur du citoyen aura pour objectif de faire la lumière sur la réponse du gouvernement et du réseau de la santé à la crise de la COVID-19 dans les milieux de vie collectifs pour aînés. Cette enquête permettra notamment d'identifier :

- Les améliorations requises dans les milieux de vie collectifs pour aînés, en fonction du déroulement de la crise et des fragilités déjà connues;
- Les mesures à mettre en place afin de mieux faire face à une situation pandémique future ou à toute autre crise majeure similaire.

L'enquête du Protecteur du citoyen devrait être complétée à l'automne 2021. Entretemps, dans une optique de passer rapidement à l'action, cette enquête donnera lieu à un rapport d'étape dès l'automne 2020.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

MODALITÉS DE RÉOUVERTURE DES CENTRES COMMERCIAUX

Le ministre de l'Économie a dévoilé hier les modalités de réouverture, le 1^{er} juin, des centres commerciaux situés à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC de Joliette. Une date de réouverture sera déterminée sous peu pour les centres commerciaux situés sur ces deux territoires.

Ainsi, les commerçants qui exploitent des établissements à l'intérieur des centres commerciaux pourront rouvrir leurs portes conformément à [la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux \(RLRQ, chapitre H-2.1\)](#). Cependant, les comptoirs des restaurants seront ouverts en formule pour emporter seulement, puisque les aires de restauration ne pourront pas être utilisées par la clientèle.

De plus, les centres commerciaux et les commerces devront mettre en place les [mesures de prévention recommandées par la santé publique et les spécialistes en santé et sécurité du travail](#) dans le contexte actuel de pandémie de la COVID-19. Ces mesures incluent notamment un nombre limité de clients dans les commerces et le centre commercial, des cloisons pleines installées aux caisses, aux kiosques d'information et aux comptoirs des restaurants de la foire alimentaire ainsi qu'un sens de circulation unique, dans la mesure du possible. Les commerçants sont également invités à consulter [la trousse d'outils de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\) pour le secteur du commerce de détail](#) et des centres commerciaux pour plus d'information.

Enfin, dans toutes les aires communes des centres commerciaux, une distance de deux mètres devra être maintenue entre les clients qui y circulent, sauf s'ils sont issus d'un même ménage ou si une personne offre un soutien ou un service à une autre. Le port du masque ou du couvre-visage demeure fortement recommandé dans les lieux publics.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

SECTEUR FORESTIER - ACCÉLÉRATION DES VERSEMENTS DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT POUR DES COÛTS DE CHEMINS MULTIRESSOURCES

Le gouvernement du Québec a annoncé hier la modification du Programme de remboursement pour des coûts de chemins multiressources (PRCM) afin d'accélérer les versements liés à ce programme. Cette décision, qui s'inscrit au nombre des mesures prises dans le contexte de la COVID-19, a pour but de soutenir le secteur forestier afin qu'il contribue à la relance de l'économie du Québec.

Cette décision vise à permettre aux industriels forestiers de disposer de plus de liquidités. C'est maintenant 60 % de l'enveloppe annuelle qui sera allouée aux bénéficiaires lorsque les conditions d'admissibilité sont respectées, 30 % lors du dépôt de l'état d'avancement des travaux et 10 % lorsque les travaux seront réalisés et conformes aux exigences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Grâce à cette mesure, 28,7 M\$ seront disponibles rapidement afin de soutenir l'industrie pour qu'elle investisse dans le réseau routier forestier.

Avant cette modification, le PRCM prévoyait des versements de l'enveloppe budgétaire annuelle accordée aux bénéficiaires de l'ordre de 30 % en début d'année, de 40 % lors du dépôt de l'état d'avancement des travaux et de 30 % lors du remboursement final.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

VÉLO QUÉBEC LANCE UN GUIDE PRATIQUE DE MESURES TEMPORAIRES POUR LES PIÉTONS ET CYCLISTES, À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité de la population liés à la COVID-19, Vélo Québec est fier d'apporter la contribution de son service-conseil en offrant gracieusement aux municipalités du Québec un guide pour les outiller à mettre en place des aménagements temporaires pour les piétons et les cyclistes.

Pour se conformer aux plus récentes règles de distanciation physique, plusieurs personnes adoptent dorénavant la marche et le vélo comme loisir ou solution de rechange aux transports collectifs pour se déplacer de façon sécuritaire, en plus de lui reconnaître les multiples bienfaits sur le plan de la santé physique et mentale. « Le service-conseil de Vélo Québec – une équipe multidisciplinaire composée d'urbanistes, ingénieurs, géomaticiens et géographes – est très heureux de contribuer à l'effort collectif des villes et municipalités du Québec pour favoriser les déplacements actifs dans leur milieu et, ultimement, leur faire découvrir les nombreux bénéfices liés à la mobilité active et durable », souligne Annick St-Denis, directrice générale de Vélo Québec Association.

Offert gracieusement en ligne sur le site Web du service-conseil, le *Guide pratique des mesures temporaires pour les piétons et cyclistes*, que vous pouvez consulter [ICI](#), présente différents aménagements temporaires dédiés aux piétons, aux cyclistes ou partagés ainsi que des informations sur les séparateurs temporaires, la signalisation et la modération de circulation. Toutes les municipalités désirant davantage d'accompagnement pour développer des aménagements temporaires ou bonifier son réseau cyclable peuvent faire appel aux services de l'équipe d'experts de Vélo Québec.

Code de conduite des cyclistes en temps de pandémie

Par ailleurs, pour que la cohabitation de tous les usagers de la route – piéton, cycliste, automobiliste – soit harmonieuse, Vélo Québec a publié le *Code de conduite des cyclistes en temps de pandémie*, que vous pouvez consulter [ICI](#). On y retrouve notamment des conseils pour tous avant de partir à vélo, des conseils relatifs aux différentes pratiques cyclistes (sur la route, les pistes cyclables, les sentiers de vélo de montagne, les véloparcs, etc.) ainsi que des conseils pour les clubs cyclistes.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau est d'entrée de jeu revenu sur la situation dans les CHSLD et sur le rapport rendu public ce matin par le gouvernement du Québec dans lequel les Forces armées soulèvent plusieurs enjeux préoccupants qui méritaient d'être portés à l'attention du gouvernement du Québec. Le premier ministre a indiqué avoir réitéré son appui au premier ministre du Québec en matinée lors d'un entretien téléphonique. Il a indiqué que les conditions dans les résidences pour aînés et les centres de soins de longue durée seraient à l'ordre du jour de la rencontre hebdomadaire des premiers ministres.

Le premier ministre a ensuite rappelé le contexte entourant la mise sur pied des différentes mesures d'aide pour les travailleurs, les entreprises et les jeunes. Il a indiqué qu'avec la réouverture progressive de l'économie, les gens auront de moins en moins besoin de la Prestation canadienne d'urgence. Il a toutefois rappelé l'importance pour les employeurs de souscrire au programme de Subvention salariale d'urgence pour maintenir le lien d'emploi avec leurs travailleurs et ainsi se préparer pour la relance.

Questionné sur une prolongation possible de la Prestation canadienne d'urgence, le premier ministre a indiqué que dans un contexte de reprise progressive de l'économie, le gouvernement était en discussion avec les autres paliers de gouvernement, les syndicats et les employeurs relativement aux différents programmes d'urgence.

Rappelons qu'hier, le premier ministre a indiqué avoir acquiescé aux demandes de prolongation de l'Ontario et du Québec du déploiement militaire dans les CHSLD. Il a également fait le point sur la situation de l'équipement médical en indiquant que 40 avions transportant de l'équipement médical étaient arrivés au Canada au cours des dix dernières semaines et que des ententes avaient été conclues pour de la production locale d'équipements, notamment avec GM pour la production de dix millions de masques. Il a indiqué que le gouvernement appuyait des entreprises et centres de recherche pour la production de nouveaux tests de dépistage.

Enfin, pour soutenir le secteur agricole, le premier ministre a annoncé le financement de 700 emplois pour les jeunes dans l'industrie agroalimentaire.

La formation municipale à distance

